

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTRACOL

L'an deux mil vingt,
le 10 juillet à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de MONTRACOL, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur LAFONT David.

Convocation du 3 juillet 2020.

Présents :

MMES Hélène ROUX-DIT-RICHE, Sophie JACOB-GAUTHERET, Annie CHARTREZ, Aurélie CAVALLERO, Corinne AGIUS

MM. David LAFONT, Christophe JOLY, Christophe SUBTIL, Frédéric REFOUVELET, Loïck YONNET, Laurent CLAUS, Martial CHEVALIER.

Excusés :

Monsieur Morgan MERLE excusé, donne pouvoir à SUBTIL Christophe

Madame Patricia CHAMBARD excusée, donne pouvoir à David LAFONT

Madame Bénédicte JOURDIN excusée, donne pouvoir à Sophie JACOB-GAUTHERET

A été élue secrétaire de séance : Madame Hélène ROUX DIT RICHE.

En raison de la crise épidémique, la séance débute, à la demande de Monsieur David LAFONT, Maire, par un vote de l'assemblée sur la tenue de la séance à huis clos.
L'assemblée vote le huis clos à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente.

ELECTIONS DES GRANDS ELECTEURS

Titulaires : David Lafont, Hélène Roux dit Riche, Christophe Subtil

Suppléants : Sophie Jacob-Gautheret, Martial Chevalier, Patricia Chambard

Bureau électoral : Loïck Yonnet, Corinne Agius, Aurélie Cavallero, Sophie Jacob-Gautheret

Secrétaire de séance : Laurent Claus

Titulaires et suppléants sont élus à l'unanimité.

AUTORISATION DE SIGNATURE D'ADHESION AU SERVICE PAIE DU CENTRE DE GESTION DE L'AIN

Monsieur le Maire, informe les membres du conseil municipal, que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain propose une prestation Paies Informatisées.

L'objectif de cette mission facultative est d'aider les collectivités dans les différents travaux liés à la confection des paies (rémunérations ou indemnités) par la mise en commun de moyens techniques.

Cette mission facultative présente de nombreux avantages : suivi de la réglementation en vigueur et application des nouveaux textes dès leur parution, confection des salaires et des états nécessaires, réalisation des déclarations annuelles des salaires, simulations de salaire, éditions diverses.

Eu égard à l'importance et à la complexité des questions touchant aux rémunérations, il est proposé aux membres du conseil municipal, de solliciter le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain pour cette

prestation et d'autoriser à cette fin le Maire, à conclure la convention correspondante. Le détail des prestations réalisées est joint à ladite convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur le rapport de Monsieur, le Maire, après en avoir délibéré,
et à la majorité de ses membres présents ou représentés,

DECIDE

- de demander le bénéfice de la prestation de paies informatisées proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain
- d'autoriser Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain annexée à la présente délibération,
- de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS ÉLU ET AGENT AUPRES DU CNAS

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 19 janvier 2009 par laquelle la commune décidait d'adhérer au CNAS, organisme de prestations sociales pour le personnel communal.

A chaque renouvellement de conseil municipal, les nouveaux élus doivent désigner un élu et un agent qui seront invités à porter à la connaissance de la collectivité toute donnée relative à l'action sociale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** Monsieur David LAFONT, Maire et Madame Géraldine BERMEJO, Secrétaire de mairie, délégués élus auprès du CNAS.

ADHESION A L'APPLICATION PANNEAUPOCKET

Monsieur le Maire rappelle que depuis le début du confinement, la commune adhère gratuitement à l'application PANNEAUPOCKET.

Ce service rapide et pratique en matière de communication entre la commune et ses administrés donnant entière satisfaction, il convient à présent de valider la volonté des élus (confère compte-rendu du conseil municipal du 11 juin 2020) d'adhérer à l'application, en autorisant Monsieur le Maire à signer le contrat proposé par l'entreprise CWA, pour un montant TTC de 180.00 euros par an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat proposé par l'entreprise CWA, distributeur de l'application PANNEAUPOCKET pour un montant TTC de 180.00 euros par an,
- **DECIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

AUTORISATION DE VERBALISATION EN CAS DE DEPOTS SAUVAGES SUR L'EMPRISE PUBLIQUE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal, que depuis quelques semaines, les agents municipaux ont relevé plusieurs dépôts sauvages, notamment aux pieds des colonnes de tri situées en face du cimetière.

Des photos ont été prises, des courriers envoyés aux contrevenants par l'intermédiaire de CA3B.

Même si ces dépôts sauvages semblent s'être calmés ces derniers temps et afin d'enrayer ce processus, Monsieur le Maire, en sa qualité d'Officier de Police Judiciaire, (article 16 du Code de procédure Pénale Pénale) requiert l'avis des membres du conseil municipal pour mettre en place un système de verbalisation, sur la base d'un arrêté municipal permanent et des articles :

- R 633-6 du Code Pénal
- R 632-1 du Code Pénal
- R 644-2 du Code Pénal
- R 541-76 du Code de l'Environnement
- R 541-3 du Code de l'Environnement

Ces articles sont donnés en lecture aux conseillers.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,
Et à la majorité de ses membres présents ou représentés,

DECIDE :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre un arrêté municipal relatif aux dépôts d'ordures sauvages sur la voie publique,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou ses adjoints à verbaliser les contrevenants identifiés ou pris en flagrant délit.
- **DE POSER** des panneaux de signalisation sur chaque site, indiquant l'interdiction des dépôts sauvages et les articles de loi afférents.

DESIGNATION DES DELEGUES POUR LE SYNDICAT DE RIVIERE VEYLE-VIVANTE

Monsieur le Maire, informe les membres du conseil municipal, de la nécessité de désigner un délégué titulaire et un suppléant qui représenteront la commune lors des réunions du syndicat de rivière VEYLE-VIVANTE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DESIGNE :**

Titulaire : Monsieur Christophe JOLY

Suppléant : Monsieur Morgan MERLE

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Intervention de Madame Hélène ROUX DIT RICHE :

- Point commission communication

La commission communication s'est réunie le 25 juin.

Elle a fait le point sur les différents modes de communication qui pourraient être utilisés par la commune et a décidé pour l'instant de n'en utiliser que 3 : le site internet qui devra être mis à jour (réunion spécifique le 10 septembre), panneau pocket et la feuille info qui sera distribuée tous les 2 mois environ si les informations le permettent.

- Point conseil d'école

Conseil d'école restreint le 18/06 avec directeurs d'école, maires ou représentants, président du SIVOSS, 2 représentants des parents d'élèves.

Point fait sur les départs et arrivés des professeurs des écoles et directeurs et les effectifs.
247 élèves pour l'ensemble du RPI : 98 sur Montracol, 76 sur Montcet et 73 sur Vandeins.
Ce qui fait une moyenne de 24,7 par classe. Effectifs stables.
Point fait également sur la période post-covid qui s'est très bien passée même si tous les élèves dont les parents le souhaitaient n'ont pu être accueillis

Intervention de Monsieur Christophe JOLY :

- AG du FC bressan le 26 juin
10^e club de l'Ain en terme de licenciés
Terrain synthétique : début des travaux printemps 2021

Intervention de Monsieur Christophe SUBTIL :

- Evoque une communication passée difficile entre le club et le SIVOSS.
Pour enrayer cela les 2 co-présidents seront présents lors de la prochaine réunion SIVOSS.
SIVOSS : 11 employés – 1 départ en retraite.
Ce départ permettra un rééquilibrage des plannings de chacune pour la rentrée prochaine
Recherche d'une personne au moins sur la tranche 12-14h
Une rencontre a eu lieu avec les associations périscolaires pour la pérennisation de la cantine (accompagnement par le SIVOSS)

- Incivilités par des groupes de jeunes.
Poubelles brûlées, incivilités, cannettes de bière cassées, bruit.
Pas forcément des jeunes de la commune.
La vigilance de chacun est nécessaire. Ne pas hésiter à appeler la gendarmerie qui patrouille régulièrement

- Visites des bâtiments communaux pour le conseil le 2 septembre à 18h

- Rencontre avec Thomas Le Gall par rapport au projet cantine/garderie/préau
Financier et maître d'ouvrage : commune de Montracol
CA3B : 200000€
La commune doit apporter a minima 20% de l'investissement total.
Un groupe de travail sera formé pour ce projet.

- Réunion avec Orange
Projet fibre optique : 2 armoires seront installées au centre du village (1 route du Palordet, l'autre vers la MARPA) au mois de novembre (Fibre tirée depuis Corgenon).
Ensuite, la fibre suivra les câbles cuivres installés (aérien ou souterrain).

Intervention de Madame Sophie JACOB-GAUTHERET :

- Point sur la rencontre avec les associations.
Toutes les associations étaient présentes. Chacun a pu exposer ses projets pour l'année à venir.

Sacs poubelles : la distribution se fera le week-end des 9 et 10 octobre.
Vendredi 16h30 – 19h / Samedi 10h-12h

Prochain conseil municipal mardi 8 septembre 2020 à 20h30 avec **Photo du conseil à 20h.**
La séance est levée à 22h15.